



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

EXTRAIT N°46/2024

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et de publication : 03 Octobre 2024

Séance du 10 Octobre 2024

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire
Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE, Secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 10 Octobre à 17 heures (heure légèrement modifiée en raison du contexte social et de l'instauration d'un couvre-feu par le Préfet de Martinique à partir de 21h00), les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ACTUALISATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS M57

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) - Mme Maryse GOUJON - M. Thierry DORVAN (arrivé à 17h20) - M. Guybert FIRMIN - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Geneviève SUZANNE - M. Steve ALLONGOUT - M. Olivier BERISSON (arrivé à 17h08) - Mme Renée BERNADINE (arrivée à 17h11) (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- M. Christian MARTIAL à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- Mme Huguette DELEM à Mme Ketty MARIE-LUCE
- Mme Marie-Annick APOCALE à M. Erick PIGNOL
- M. Boris VIGILANT à M. Fred Michel TIRAULT
- Mme Judith DIALLO à Mme Peggy FAGOUR
- M. Michel DURANTY à M. Guybert FIRMIN
- Mme Lindsay SAINT-PIERRE à Mme Cynthia JACOB
- Mme Annie GROS-DUBOIS à M. Olivier BERISSON

Étaient absents (es) :

- M. Alexandre GERALD
- Mme Stéphanie PARTY
- Mme Maryse PLANTIN

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

EXTRAIT N°46/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2321-2-27 et R.2321-1,

Vu les dispositions réglementaires du référentiel M57,

Vu la délibération n°92/2023 du 19 décembre 2023 approuvant le passage au référentiel M57 au 1er janvier 2024 pour le budget communal,

Vu la délibération n°25/2024 du 11 avril 2024 actant l'application de la règle de l'amortissement linéaire au prorata temporis pour le budget communal relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024,

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité par la commission des finances du 30 septembre 2024,

Considérant la nécessité d'adopter les durées d'amortissement pour les immobilisations incorporelles et corporelles conformément à l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

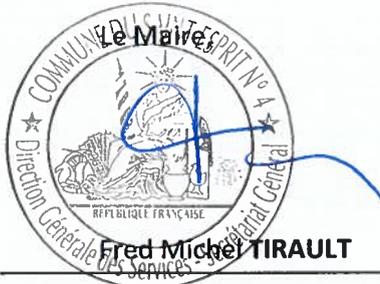
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET DEUX ELUS N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE (ANNIE GROS-DUBOIS ET OLIVIER BERISON) :

1. **DÉCIDE** d'appliquer les nouvelles durées d'amortissements fixées selon le tableau joint à la présente délibération, pour les immobilisations entrant dans le patrimoine communal et mis en service à partir du 1er janvier 2024, date de mise en application de la nomenclature M57.
2. **DÉCIDE** à titre dérogatoire, d'aménager la règle du prorata temporis pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire dont la valeur unitaire est inférieure ou égale à 1 000 € TTC, en appliquant un amortissement unique d'un an au cours de l'exercice suivant leur acquisition.
3. **AUTORISE** le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 18h58. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Saint-Esprit, le **10 Octobre 2024**.



La secrétaire de séance,

Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le

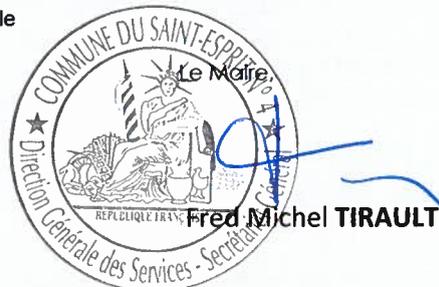


TABLEAU DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS M57

ARTICLE	TYPE DE BIEN ET DURÉE D'AMORTISSEMENT	
Biens de faible valeur inférieurs à 1 000 € TTC (seuil unitaire)		1 an
Immobilisations incorporelles		
202	Frais d'études, élaboration, modifications et révisions des documents d'urbanisme	10 ans
203x	Frais d'études	5 ans
204x.. avec terminaison en 1	Subventions d'équipement destinées à financer des biens mobiliers, des matériels ou des études.	5 ans
204x.. avec terminaison en 2	Subventions d'équipement destinées à financer des biens immobiliers, ou des installations.	20 ans
204x.. avec terminaison en 3	Subventions d'équipement destinées à financer des projets d'infrastructures d'intérêt national.	30 ans
205x	Concessions et droits similaires, brevets, licences...	2 ans
208x	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
Immobilisations corporelles		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes.	20 ans
21316	Constructions équipements du cimetière	10 ans
21321	Bâtiments privés : immeubles de rapport	30 ans
2135x	Installations, agencements, aménagements des constructions (sauf bâtiments modulaires)	10 ans
2138	Autres constructions	10 ans
2152	Installations de voirie : panneaux, lampadaires,...	6 ans
	Installations de voirie : caméra de vidéoprotection	20 ans
21568	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	8 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	6 ans
2181	Install., agencements et aménagements divers. 15 ans	15 ans
21828	Véhicules légers	5 ans
	Camions et véhicules lourds	10 ans
2183x	Matériel informatique	3 ans
2184x	Matériel de bureau et mobilier	10 ans
2185x	Matériel de téléphonie	5 ans
2188x	Autres immobilisations corporelles : matériels classiques	6 ans
	Autres immobilisations corporelles : équipements des cuisines, ménagers	6 ans
	Autres immobilisations corporelles: équipement électoral	15 ans
	Autres immobilisations corporelles: équipements sportifs, aires de jeux	15 ans
	Autres immobilisations corporelles: mobilier urbain	20 ans
	Autres immobilisations corporelles: coffre-fort	30 ans

